



DIVISION DÉPARTEMENTALE 92

Règlement 2014



Catégories des équipes : Arc Classique femmes
Arc Classique hommes
Arc à Poulies hommes

Minimes à Super Vétérant

Limitations :

- Par **catégorie d'équipe**, un club/Cie ne peut pas avoir plusieurs équipes dans le même niveau de division.
- Tout club/Cie ayant une équipe en **division nationale (D2, D1, DNAP) et/ou une équipe en division régionale (DRH, DRE)**, dans la même catégorie, ne peut pas aligner l'un de ses 3 meilleurs archers de la saison précédente (classement national FITA) dans son équipe DD dans la même arme.

Les concours de la DD92 : Respect du règlement fédéral dans les épreuves programmées.

1 Tir « FEDERAL » et 1 Tir « FITA »

Règlement :

- **Composition et inscription des équipes pour chaque épreuve :**
 - **Minimum 3 archers, maximum 4 archers.**
Les archers peuvent être différents d'une étape sur l'autre. Tous les membres d'une équipe, y compris le capitaine (le cas échéant), doivent être en tenue de club identique.
 - Pas de mixité, ni de sexe, ni d'arme.
 - Catégories de Minimes à Super Vétérants. **Certificat de surclassement pour les Minimes en Cadet ou Junior** (règlement FFTA).
 - Dépôt des équipes nominatives auprès de l'organisateur et du CD92 (sport@tiralarc92.com) **au moins 8 jours avant la compétition**, sinon seules 3 places seront attribuées pour l'équipe. Un changement de composition est possible jusqu'au début de l'échauffement.
- **Compétitions :** les compétitions et les départs (par catégories) sont **imposés**.
- **Organisation des tirs :** l'organisateur doit veiller à ces aspects du règlement.
 - Toutes les équipes d'une même catégorie doivent tirer sur le **même départ**.
 - Tous les archers d'une même équipe doivent tirer sur le **même départ** et idéalement sur des cibles voisines (1A, 1B, 2A, 2B par exemple).
- **Classement des équipes :**
 - Le classement des équipes s'opère après chaque épreuve en additionnant les points des 3 meilleurs scores de l'équipe déclarée.
 - A l'issue de chaque épreuve, des points sont attribués aux équipes en fonction de la place obtenue :



DIVISION DÉPARTEMENTALE 92

Règlement 2014



Place	Points	Place	Points	Place	Points	Place	Points
1	40	5	24	9	12	13	4
2	36	6	21	10	10	14	3
3	32	7	18	11	8	15	2
4	28	8	15	12	6	16	1

- En cas d'absence à l'une des étapes, aucun point ne sera attribué à l'équipe concernée.
- Le classement général sera effectué à l'issue des deux épreuves et donnera lieu à une remise de prix qui récompensera les 3 meilleures équipes de chaque catégorie.
- **Départage des équipes :**
 - Lors de chaque épreuve, les égalités sont tranchées sur le meilleur score individuel, puis le 2ème score.
 - En cas d'égalité persistante, les 2 équipes seront déclarées ex aequo et se verront attribuer les points correspondants à cette place.
 - Pour le classement final, en cas d'égalité de points à l'issue des 2 épreuves, le départage se fera sur le meilleur score total obtenu en additionnant les scores des 2 épreuves, puis sur la meilleure place obtenue pour chaque équipe lors de ces 2 épreuves.
En cas d'égalité persistante, les équipes seront déclarées ex aequo.
- **Finale Régionale des Divisions Départementales et accès en DR Honneur :**
 - Les équipes sélectionnées à l'issue de la DD92, conformément au règlement régional en vigueur, s'engagent à participer à la Finale Régionale des Divisions Départementales et en cas de victoire à cette compétition, de monter l'année suivante en DR Honneur.

En cas de refus de monter, le club se verra imposer les sanctions définies par le Comité Régional.
 - Ne peuvent être retenues que les équipes pouvant monter en DR Honneur (un club ayant déjà une équipe en DRH ou DRE ne pourra pas être retenu).

Le non-respect de ces dispositions pourra entraîner l'exclusion de l'équipe concernée.

Date limite de dépôt des équipes auprès du CD92 le 1^{er} avril 2014

Inscription : 80 € par équipe

Montant reversé intégralement aux organisateurs des 2 compétitions.

Règlement à l'ordre du Comité Départemental de Tir à l'Arc 92.

Comité Départemental 92 de Tir à l'Arc – « Division Départementale 92 »

Pierre Gruet – 107, rue Pierre Séward - 92320 Châtillon

Contact : sport@tiralarc92.com